

L'UNION ST-JOSEPH DU CANADA

Président d'honneur:	Mgr C. H. Gauthier, archevêque d'Ottawa.
Chaplain général:	Mgr J. O. Routhier, vicaire général, Ottawa.
Président général:	O. Durocher, ex-maire, Ottawa.
1er Vice-Président général:	J. S. Tétrault, notaire, Sherbrooke.
2me	G. J. Tessier, mutualiste, Québec.
Médecin général:	J. U. Archambault, M. D., Hull.
Directeurs:	S. C. Larose, fonctionnaire, Ottawa.
,	Eugène Labelle, comptable, Ottawa.
,	A. E. Brunet, courtier, Montréal.
,	Alex. Guibault, avocat, maire de Joliette.
,	A. E. Vincent, industriel, Québec.
,	J. P. Sampson, gentilhomme, Lévis.

OFFICIERS GENERAUX

Auditeurs supérieurs:	J. N. Rattey, Ottawa.
Procureur:	J. F. H. Laperrière, Ottawa.
Secrétaire général:	J. A. Béliveau, avocat, Trois-Rivières.
Trésorier général:	Charles Leclerc, Ottawa.
Organisateur en chef:	Lassalle Gravelle, Ottawa.
Assist.	Dr. O. J. Rochon, Ottawa.
Organisateurs:	G. J. H. Tessier, Québec.
	J.-B. Friset et Eugène Sauvé.

CONSEILS DE DISTRICTS

Ottawa:	Président:	Dr. R. H. Parent, Ottawa.
	Vice-Président:	R. Lafond, Hull.
	Secrétaire:	Eug. Labelle, 327, Dalhousie, Ottawa.
	Trésorier:	A. Bélanger, 327, Dalhousie, Ottawa.
	Syndic:	C. O. Dupuis, Ottawa.
Montréal:	Président:	E. A. B. Ladoueur, Montréal.
	Vice-Président:	Dr. W. A. Besner, Valleyfield.
	Secrétaire:	Dr. J. F. A. Gatién, 100, 2e avenue, Viauville.
	Trésorier:	Dr. J. A. Duhamel, 1031, St-Denis, Montréal.
	Syndic:	Dr. J. A. Rousse, Montréal.
Québec:	Président:	Ch. Mailly, Québec.
	Vice-Président:	J. L. A. Codbout, Québec.
	Secrétaire:	Alb. Boulet, 176, Richelieu, Québec.
	Trésorier:	Dr. P. H. Bédard, 236, St-Jean, Québec.
	Syndic:	J. A. Marcoux, Québec.
		Cyprien Fortin, Beauceville

La date du paiement des contributions.

Il y a des Conseils locaux qui ne prêtent aucune attention à la date à laquelle leurs membres paient leurs contributions mensuelles. Pourvu que le sociétaire soit plus ou moins en règle, cela leur suffit. On administre les affaires, à la bonne franquette, sans avoir cure des règlements.

Cet état de chose ne peut être toléré. La Société a une constitution ou n'en a pas. Si elle en a une, tous doivent s'y conformer.

La date à laquelle un membre paye sa contribution doit être insérée dans le livre du receveur. C'est le seul moyen de forcer les sociétaires à se maintenir en règle avec la Société. C'est aussi le seul moyen de payer honnêtement les bénéficiaires de maladie.

D'après le Code, un membre qui paie sa cotisation après le 1er du mois, perd ses bénéfices pour un temps égal au retard à se mettre en règle. De là, l'importance pour le receveur, de tenir compte de la date exacte des paiements, et d'épargner par là à la Société le versement de bénéficiaires en maladie qui ne sont pas dus.

Nous attirons l'attention des receveurs sur cette importante question, avec prière d'y faire bien attention.

CONDOLEANCES.

À l'assemblée régulière du Conseil Lachute Mills, No 74, tenue le 1er décembre 1912, la résolution suivante a été adoptée:—

Proposé par M. G. Desjardins, secondé par M. Frs Malette, que les membres de ce Conseil ont appris avec regret la mort de l'épouse de M. Chs Barker, leur dévoué président, survenue le 7 novembre.

Qu'ils lui offrent, dans son malheur, leurs plus sincères condoléances.

Que copie de la présente résolution soit envoyée à la famille et au "Prévoyant" pour publication.

GEDEON DESJARDINS,
Secrétaire.

Hull, 10 décembre 1912.

Veillez insérer dans le prochain numéro du "Prévoyant" la résolution suivante:—

Proposé par Ad. Beauchamp, secondé à l'unanimité, que le Con-

seil No 136 du Très St-Rédempteur a appris avec regret la mort de leur confrère, M. J.B. Castagne, et que les membres de ce conseil offrent à la famille du regretté défunt leurs plus sincères condoléances; que copie de cette présente résolution soit soumise au "Prévoyant" pour publication.

A. B. PILOTE,
Secrétaire.

Arnprior, 11 déc. 1912.—A une assemblée du Conseil local No. 5 d'Arnprior il fut proposé par J. D. Malette, secondé par Alphonse Malette, qu'un vote de condoléances soit offert aux familles des MM. H. et Philippe Cailler pour la perte de leur père, décédé à l'âge de 96 ans, membre honoraire de l'Union St-Joseph du Canada et l'un des plus anciens membres du Conseil d'Arnprior.

Il fut aussi décidé que copie de cette résolution soit transmise au "Prévoyant" pour publication.

RAOUL DUPUIS,
Secrétaire Receveur.

REMERCIEMENTS.

Hull, 28 nov. 1912.—L'Union St-Joseph du Canada, Ottawa.—Je vous remercie sincèrement pour mon chèque de \$1,000 reçu à cause de la mort de mon cher père, survenue accidentellement le 21 octobre. La Société a été très empressée à régler immédiatement ma réclamation. Je ne saurais trop recommander aux Canadiens-français d'entrer dans les rangs d'une société mutuelle si bien administrée. Encore une fois, merci.

JOSEPH CLOUTIER.

St-André Avellan, 6 déc. 1912.—Je remercie bien cordialement l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude apportée au règlement de ma réclamation pour bénéficiaires en maladie, au montant de \$125.00. Vous prie de bien vouloir publier ma reconnaissance dans le "Prévoyant",

Veillez me croire votre très obligé,

RAOUL BOYER.

Haileybury, 27 nov. 1912. Monsieur,

Je suis vraiment reconnaissant à la société L'Union St-Joseph du Canada pour le prompt paiement qu'elle m'a fait de ma police de bénéfice de décès d'épouse, au montant de \$75.00. Aussi, je travaillerai de tout mon cœur pour

le progrès et l'avancement de cette belle société.

Votre reconnaissant,
JOSEPH BEAUVAIS.

Weedon, 26 novembre 1912
Cher Monsieur,

C'est avec gratitude que je dois remercier l'Union Saint-Joseph du Canada pour la promptitude avec laquelle elle m'a fait parvenir le chèque de cent piastres (\$100.00) pour le décès de mon épouse, Rosa Duchaineau

Veillez, s'il vous plaît, publier dans le "Prévoyant" l'expression de ma reconnaissance.

HONORE LEFEBVRE.

Ottawa, 21 nov. — Monsieur.—Je désire vous remercier pour le prompt paiement de mes bénéficiaires en maladie. Aussi mes remerciements à votre visiteur.

Votre très reconnaissant,
BENJAMIN BOUCHER.

Trois Pistoles, 2 déc. 1912.—Je viens vous témoigner ma vive gratitude et vous remercier pour la promptitude que vous avez apporté au règlement de ma réclamation faite par suite du décès de mon mari. J'ai reçu le plein montant de sa police, ainsi que des secours durant sa maladie. Je vous prie de publier ma reconnaissance dans le "Prévoyant", afin d'encourager tous les Canadiens-français à s'enrôler dans cette belle société, l'Union St-Joseph du Canada.

Votre reconnaissante,
VEUVE XAVIER DUPUIS.

Ottawa, 3 déc. 1912.—C'est avec gratitude que je viens remercier l'Union St-Joseph du Canada pour mes assurances reçues par suite de la mort de mon regretté époux, M. Alfred Dostaler. Tout en souhaitant beaucoup de succès à la société et remerciant les officiers, je vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression de ma vive reconnaissance.

DAME ALFR. DOSTALER.

L'Orignal, 1er Déc. 1912. — C'est de grand cœur que je remercie l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude avec laquelle elle a réglé ma réclamation de bénéficiaires en maladie. J'aime à le faire pour montrer aux retardataires que lorsqu'on se tient en règle il n'y a pas de société plus prompte à payer que la St-Joseph.

Encore une fois, merci et croyez moi votre dévoué,

LUCIEN CHARLEBOIS.